

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle du Conseil, le **mardi 4 septembre 2018 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absente :

Madame Christine Imbeau, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 4 septembre 2018.
2. Questions de l'assistance.
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018.
4. Bordereaux des comptes à payer 2018-09-A, 2018-09-B, 2018-09-C, 2018-09-D et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Rapport des ressources humaines 2018-08.
6. Nomination d'un membre au sein du comité sur la politique patrimoniale de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
7. Participation d'un membre du conseil au Forum " Agir en faveur du vélo dans votre collectivité " organisé par Vélo Québec.
8. Demande d'aide financière à la Ville de Mont-Saint-Hilaire par Opération Nez rouge Vallée-du-Richelieu.
9. Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports relativement à l'aménagement d'un parc canin sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.
10. Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports relativement à la réduction de la limite de vitesse sur un tronçon du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.
11. Demande d'appui de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Montérégie concernant le projet de protection des bandes riveraines de la Montérégie.
12. Protocole d'entente pour la fourniture de services en géomatique, conservation, éducation, aménagement et gestion de milieux naturels à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Centre de Conservation de la Nature Mont St-Hilaire.

13. Autorisation de signature d'une entente à intervenir avec les encans Ritchie Bros. (Canada) Ltée concernant la vente aux enchères d'un équipement.
14. Contrat de location de patinoires au Complexe sportif Sportscène pour la saison 2018-2019.
15. Dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du plan d'intervention révisé pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.
16. Radiation des créances civiles et fermeture de dossiers à la cour municipale de Mont-Saint-Hilaire.
17. Demande de révision à la Commission d'accès à l'information - Mandat procureur.
18. Proclamation des journées de la culture à Mont-Saint-Hilaire.
19. Grille des critères d'évaluation et de pondération des offres pour des services professionnels en matière d'études environnementales.
20. Comptes rendus des rencontres no 25 du 25 juillet 2018 et no 26 du 23 août 2018 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
21. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 août 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
22. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2018-78, 2018-79, 2018-80, 2018-81, 2018-82, 2018-83, 2018-84, 2018-85, 2018-86, 2018-87, 2018-88, 2018-89, 2018-90 et 2018-68.
23. Demande de dérogation mineure 2018-06 relative au 380, chemin des Patriotes Sud.
24. Octroi du contrat BA 18-05 concernant des services d'un plombier sur demande.
25. Octroi du contrat TP 18-15 pour la location d'un souffleur à neige avec opérateur, sur demande, au dépôt à neige de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
26. Questions de l'assistance.
27. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 août 2018 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2018 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 4 septembre 2018 soit et est approuvé par ce conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Gilles Roy	Dépôt d'une pétition - resurfaçage de la rue du Château
M. Benoit Frappier	Projet de développement rue Saint-Georges - étude de circulation
M. Yves Roy	Projet de développement rue Saint-Georges - superficie épicerie - PUD Implantation de commerces de nature locale
Mme Suzanne Gloutney	Projet de développement rue Saint-Georges - petits commerces et marché public Rencontre 12 septembre 2018 - projet PPU Centre-ville
Mme Valérie Mongeau	Projet de développement de la rue Saint-Georges PPCMOI vs PPU - consultation publique
M. Daniel Tremblay	Projet de développement rue Saint-Georges - passage des camions - sécurité des piétons
Mme Luce Cloutier	Projet de développement rue Saint-Georges - PPU vs PUD - acceptabilité sociale
M. Louis-Georges Cournoyer	Accessibilité à la soirée d'information du 12 septembre 2018 - présence de TVR9

2018-325

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018 soit et est approuvé par ce conseil.

2018-326

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2018-09-A, 2018-09-B, 2018-09-C, 2018-09-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2018-09-A, au montant de 1 470 711,83 \$, numéro 2018-09-B, au montant de 2 432,34 \$, numéro 2018-09-C, au montant de 601 873,92 \$, numéro 2018-09-D, au montant de 915 333,73 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2018-09, émis par madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, en date du 30 août 2018, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 1^{er} août au 29 août 2018.

2018-327

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2018-08

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2018-08 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 30 août 2018, soit et est approuvé par ce conseil.

2018-328

NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ SUR LA POLITIQUE PATRIMONIALE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QU'un poste de membre citoyen au sein du comité sur la politique patrimoniale de la Ville de Mont-Saint-Hilaire est présentement vacant;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement du mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme monsieur Gaston Meilleur, à titre de membre citoyen au sein du comité sur la politique patrimoniale de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour un mandat de un an à compter du 5 septembre 2018.

2018-329

PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL - FORUM " AGIR EN FAVEUR DU VÉLO DANS VOTRE COLLECTIVITÉ "

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert, à participer au Forum " Agir en faveur du vélo dans votre collectivité " organisé par Vélo Québec, qui se tiendra les 18 et 19 septembre 2018, à Laval, ainsi que le paiement des frais d'inscription au montant de 114,98 \$, incluant les taxes.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2018-13 émis par madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, en date du 31 août 2018.

Que le conseil autorise également le remboursement des autres dépenses encourues reliées à cette participation.

2018-330

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - OPÉRATION NEZ ROUGE VALLÉE-DU-RICHELIEU

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à verser à Opération Nez rouge Vallée-du-Richelieu, une aide financière au montant de 600,00 \$, en guise de soutien pour l'affiche promotionnelle de la 26^e édition de Opération Nez rouge Vallée-du-Richelieu qui se déroulera du 30 novembre au 31 décembre 2018.

Que cette dépense, soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-975, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2018-12 émis par madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, en date du 28 août 2018.

2018-331

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - PARC CANIN - PETITE ALLÉE ET GRANDE ALLÉE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire aménager un parc canin sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'îlot situé entre Petite Allée et Grande Allée est envisagé pour l'aménagement dudit parc;

CONSIDÉRANT QUE cet îlot appartient au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports son autorisation pour l'utilisation d'une partie de l'îlot situé entre Petite Allée et Grande Allée, d'une dimension d'environ 100' x 40', pour l'aménagement d'un parc canin clôturé.

2018-332

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE - BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse actuelle face au 550, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Résidences Soleil Manoir Mont St-Hilaire) est de 70 km/h;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite prolonger la zone de 50 km/h existante sur cette artère et ainsi abaisser à 50 km/h la limite de vitesse à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier est sous la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de prolonger la zone de 50 km/h face au 550, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Résidences Soleil Manoir Mont St-Hilaire), et ainsi diminuer la vitesse à cet endroit.

2018-333

DEMANDE D'APPUI - FÉDÉRATION DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA MONTÉRÉGIE - PROJET DE PROTECTION DES BANDES RIVERAINES DE LA MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de la Montérégie au Projet de protection des bandes riveraines de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise la mobilisation des producteurs agricoles afin que le respect de la bande riveraine soit intégré à la régie des cultures des entreprises agricoles de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise différents résultats, notamment le respect généralisé de la bande riveraine par les producteurs agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de l'UPA sollicite l'appui de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour participer aux formations théorique et pratique qui seront offertes dans la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de l'UPA sollicite l'appui de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour participer à une rencontre avec les différents intervenants afin de coordonner les actions permettant l'atteinte des objectifs du projet;

CONSIDÉRANT QUE le respect de la bande riveraine contribue au maintien de la qualité de l'eau et de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE les bandes riveraines sont de compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie le Projet de protection des bandes riveraines de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de la Montérégie.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire accepte de participer aux formations théorique et pratique ainsi qu'à une rencontre avec les différents intervenants afin de coordonner les actions permettant l'atteinte des objectifs du projet.

2018-334

PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES EN GÉOMATIQUE, CONSERVATION, ÉDUCATION, AMÉNAGEMENT ET GESTION DE MILIEUX NATURELS - CENTRE DE CONSERVATION DE LA NATURE MONT ST-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le projet de " Protocole d'entente pour la fourniture de services en géomatique, conservation, éducation, aménagement et gestion de milieux naturels " à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Centre de Conservation de la Nature Mont St-Hilaire, lequel projet de protocole d'entente est joint à la présente comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ledit protocole ainsi que tout acte ou document donnant effet à la présente.

2018-335

VENTE AUX ENCHÈRES D'ÉQUIPEMENT MUNICIPAL - LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE

CONSIDÉRANT QUE le véhicule C-42, camion Freightliner FL-80 6 roues 2002, n'est plus utilisé par le Service des travaux publics et qu'il doit être mis en vente aux enchères par la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la vente aux enchères du véhicule C-42, camion Freightliner FL-80 6 roues 2002, inscrit au rapport de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, en date du 2 août 2018, et ce, par l'intermédiaire de la firme Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Ltée.

Que monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, ou en son absence monsieur Marc Bilodeau, contremaître du Service des travaux publics, soient et sont autorisés à signer une entente à cet effet avec la firme Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Ltée.

2018-336

CONTRAT DE LOCATION DE PATINOIRES AU COMPLEXE SPORTIF SPORTSCÈNE POUR LA SAISON 2018-2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le contrat à intervenir avec la Société de Gestion C.R.L. inc. touchant la location des patinoires 1 et 2 au Complexe sportif Sportscène pour la saison 2018-2019, au tarif de 276,00 \$ l'heure, incluant les taxes, pour un total de 37,25 heures/semaine pendant 30 semaines, pour les activités suivantes: hockey 21 heures, patinage artistique 8 heures, patinage libre 5,25 heures et ringuette 3 heures.

Que les frais de location pour les mois de septembre à décembre 2018, décrits au bon de commande LO 18-020, au montant de 172 569,00 \$, incluant les taxes, soient payables à même le poste budgétaire 02-734-00-515, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, ou madame Cynthia Gauthier, coordonnatrice événements au Service du loisir et de la culture, soient et sont autorisés à signer ledit contrat.

2018-337

DÉPÔT AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE - PLAN D'INTERVENTION RÉVISÉ POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT la résolution 2017-155 adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 18 avril 2017 concernant le dépôt du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QU'un plan d'intervention révisé en date du 11 juillet 2018 a été effectué afin de modifier certains éléments techniques du plan d'intervention déposé, et ce, afin de répondre aux demandes du MAMOT;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la version révisée du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, préparée par la firme Cima+ en date du 11 juillet 2018 (M03949A, avril 2017 - Révision juillet 2018) aux fins de transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

2018-338

**RADIATION DES CRÉANCES CIVILES ET FERMETURE DE DOSSIERS –
COUR MUNICIPALE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE des dossiers civils concernant des factures non payées à la Ville de Mont-Saint-Hilaire ont fait l'objet d'une mise en demeure enjoignant la partie défenderesse à rembourser à la Ville la créance due;

CONSIDÉRANT QUE certains dossiers ont fait l'objet d'un jugement à la cour municipale de Mont-Saint-Hilaire condamnant la partie défenderesse à rembourser les créances, mais que ces dernières n'ont pu être recouvrées dans les délais prévus par la loi;

CONSIDÉRANT QUE pour quelques dossiers, aucun jugement n'a été rendu et que le délai de prescription pour entamer des procédures est atteint;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la radiation des dossiers civils et la fermeture des dossiers dont les créances ne peuvent être recouvrées, lesquels dossiers sont indiqués à la liste jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que la radiation et la fermeture des dossiers est approuvée en conformité à la recommandation de monsieur Michel Poirier, greffier adjoint, contenue dans son rapport en date du 17 août 2018.

2018-339

**REPRÉSENTATIONS À LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION - MANDAT
PROCUREUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil mandate le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau afin de représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire devant la Commission d'accès à l'information du Québec dans le cadre de la demande de révision du dossier portant le numéro de dossier 1015278-J.

2018-340

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE À MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle et par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'il porte à la culture.

2018-341

GRILLE DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES - SERVICES PROFESSIONNELS EN MATIÈRE D'ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la grille des critères d'évaluation et de pondération des offres de services professionnels en matière d'études environnementales, laquelle grille est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2018-342

COMPTES RENDUS DES RENCONTRES NO 25 DU 25 JUILLET 2018 ET NO 26 DU 23 AOÛT 2018 DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16 DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception des comptes rendus des rencontres no 25 et no 26 tenues respectivement les 25 juillet 2018 et 23 août 2018 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve la recommandation suivante:

- 2018-03-R : Demande d'engagement du gouvernement pour la protection des derniers terrains vacants en piémont du mont Saint-Hilaire

2018-343

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 août 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2018-344

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2018-78, 2018-79, 2018-80, 2018-81, 2018-82, 2018-83, 2018-84, 2018-85, 2018-86, 2018-87, 2018-88, 2018-89, 2018-90 ET 2018-68

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 28 août 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2018-78 : 930, chemin des Patriotes Nord
Plans et recommandation 2018-116-R (annexe A)
- PIIA 2018-79 : 500, rue Bernard
Plans et recommandation 2018-117-R (annexe B)
- PIIA 2018-80 : 832, rue Poitiers
Plans et recommandation 2018-118-R (annexe C)
- PIIA 2018-81 : 955, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2018-119-R (annexe D)
- PIIA 2018-82 : 459, rue Bernard
Plans et recommandation 2018-120-R (annexe E)
- PIIA 2018-83 : 527, rue Dollard-Des Ormeaux
Plans et recommandation 2018-121-R (annexe F)
- PIIA 2018-84 : 158, rue De Salaberry
Plans et recommandation 2018-122-R (annexe G)
- PIIA 2018-85 : 1575, chemin des Patriotes Nord
Plans et recommandation 2018-123-R (annexe H)
- PIIA 2018-86 : 515, rue Dollard-Des Ormeaux
Plans et recommandation 2018-124-R (annexe I)
- PIIA 2018-87 : 647, rue de l'Heure-Mauve (Lot 4 914 101)
Plans et recommandation 2018-125-R (annexe J)
- PIIA 2018-88 : 712, boulevard De Montenach
Plans et recommandation 2018-126-R (annexe K)
- PIIA 2018-89 : 1219, chemin des Patriotes Nord
Plans et recommandation 2018-127-R (annexe L)
- PIIA 2018-90 : 108, chemin Ozias-Leduc
Plans et recommandation 2018-128-R (annexe M)

- Révision PIIA 2018-68 : 721, boulevard De Montenach
Plans et recommandation 2018-129-R (annexe N)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " N " pour en faire partie intégrante.

...Monsieur Christian Charron, chef de division au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, explique la demande de dérogation mineure 2018-06.

...Monsieur le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2018-06 concernant le 380, chemin des Patriotes Sud :

Aucune intervention.

2018-345

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-06 RELATIVE AU 380, CHEMIN DES PATRIOTES SUD

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2018-06 présentée par le propriétaire de la propriété portant le numéro d'immeuble située au 380, chemin des Patriotes Sud.

Celle-ci a pour but de permettre une bande de protection riveraine de 7,50 mètres du cours d'eau pour l'implantation de la piscine creusée existante et du trottoir qui la borde, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une bande de protection riveraine de 10 mètres, permettant ainsi une dérogation de 2,50 mètres, tel qu'il appert au plan émis par monsieur Sylvain Huet, arpenteur-géomètre, en date du 8 août 2018, portant le numéro de minute 18543, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante. Cette demande a pour but de rendre conforme la piscine creusée existante et le trottoir qui la borde.

2018-346

OCTROI DU CONTRAT BA 18-05 - CONTRAT D'ENTRETIEN EN PLOMBERIE SUR DEMANDE - PLOMBERIE MÉCANIQUE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Plomberie Mécanique inc., au montant de 42 874,18 \$, incluant les taxes, sur la base des tarifs unitaires soumis dans le cadre du contrat BA 18-05 pour les services d'un plombier sur demande, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat est d'une durée de un (1) an, soit pour la période du 5 septembre 2018 au 4 septembre 2019.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 22 août 2018.

Que la dépense, décrite au bon de commande BA 18-27, pour la période du 5 septembre au 31 décembre 2018, au montant de 5 288,86 \$, incluant les taxes, soit payable à même les postes budgétaires 02-810-00-531, 02-811-00-531, 02-811-00-532, 02-812-00-533, 02-815-00-533, 02-819-00-533, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2018-347

OCTROI DU CONTRAT TP 18-15 - LOCATION D'UN SOUFFLEUR À NEIGE AVEC OPÉRATEUR, SUR DEMANDE, AU DÉPÔT À NEIGE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - YVES GUERTIN INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de la firme Yves Guertin inc., au taux horaire de 158,00 \$, excluant les taxes, pour la saison 2018-2019, dans le cadre du contrat TP 18-15 pour la location d'un souffleur à neige avec opérateur, sur demande, au site de dépôt à neige de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, étant la seule soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la durée du contrat est du 1^{er} novembre 2018 au 30 mai 2019, incluant une clause de reconduction automatique d'année en année, pour une période n'excédant pas deux années additionnelles aux mêmes conditions et selon l'indexation des coûts basée sur la variation de l'IPC à compter de la deuxième saison, tel que prévu audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Normand Blain, contremaître (voirie égout et aqueduc), au Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 22 août 2018.

Que ce contrat, pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2018, au montant de 7 993,06 \$, incluant les taxes, décrit au bon de commande TP 18-64, soit payable à même le poste budgétaire 02-330-00-443, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense a été projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner	IGA – vente de produits locaux Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire du 28 août 2018 – bilan offre et demande commerciale
M. Jacques Morneau	Travaux du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 – échéancier Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – méthode de travail – utilisation de voitures banalisées
Mme Andrée Pinsonnault	Village de la gare – absence de commerces de proximité Projet de développement rue Saint-Georges
M. Denis Chicoine	Possibilité pour les citoyens de donner leur opinion – conseil respectueux et professionnel
Mme Micheline Grimard	Aménagement chemin Ozias-Leduc – félicitations au conseil Développement de la zone H-111 - site de valorisation du milieu artistique et culturel de Mont-Saint-Hilaire
Mme Valérie Mongeau	Développement du site " Mont St-Hilaire Motel et Cabines enr. " Projet de développement rue Saint-Georges – commerce local vs régional
Mme Lise Simard	Étude de circulation PUD – densité prévue Mémoires – développement des zones H-111, H-114 et A-16 – valorisation du milieu artistique et culturel de Mont-Saint-Hilaire

2018-348

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 20 h 55.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**